

### Rapport du Président

Commission permanente vendredi 7 juillet 2023 N° CP-2023-6-4-1 N° applicatif 6520

#### 4 ème Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

#### **Service instructeur**

Service habitat public et adapté

### LUTTE CONTRE L'HABITAT INDECENT - AIDES ET DISPOSITIFS D'INTERVENTION

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente :

I. d'autoriser le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer conjointement avec Monsieur le Préfet, l'arrêté portant modification du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage du Haut-Rhin 2013-2018 suite à l'avis favorable de la commission départementale consultative des gens du voyage du Haut-Rhin du 7 mars 2023 dans lequel, est inscrit la réalisation de 26 terrains familiaux et de 7 logements sociaux en PLAI sur la Commune de Heimersdorf et d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement de 660 000 € à la Commune de Heimersdorf pour l'opération visée précédemment dans le cadre d'une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre dont la Commune à la maitrise d'ouvrage.

II. d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement de 24 000 € à la Communauté de communes de Molsheim-Mutzig pour des travaux d'amélioration sur l'aire d'accueil des Gens du Voyage de Molsheim.

III. d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 57 200 € pour une action de médiation sociale habitat mise en œuvre par l'association ARSEA en Centre Alsace.

IV. d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 98 000 € pour le pôle habitat précaire de l'association AVA Habitat et Nomadisme.

I. Signature conjointe avec Monsieur le Préfet du Haut Rhin de l'arrêté portant modification du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage du Haut-Rhin 2013-2018 suite à l'avis favorable de la commission départementale consultative des gens du voyage du Haut-Rhin du 7 mars 2023 dans lequel est inscrit la réalisation de 26 terrains familiaux et de 7 logements sociaux en PLAI sur la Commune de Heimersdorf et d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement de 660 000 € à la Commune de Heimersdorf pour l'opération visée précédemment dans le cadre d'une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre dont la Commune à la maitrise d'ouvrage.

La commune de HEIMERSDORF souhaite reloger 33 ménages (53 personnes) d'origine nomade dans le cadre d'une procédure de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI). Le projet consiste en la création de 26 Terrains Familiaux Locatifs (TFL) et 7 logements sociaux en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI). 3 chalets seront conservés et raccordés aux réseaux. Le projet s'inscrit dans un large partenariat : Habitats de Haute Alsace (HHA) porte la maitrise d'œuvre du projet, tandis que l'ADAUHR assure l'assistance à maitrise d'ouvrage. L'Etat et la Communauté de Communes Sundgau sont également impliqués. Les associations interviennent avec AVA habitat et nomadisme, en tant qu'assistant à la maitrise d'ouvrage et assurant le lien avec les familles et enfin APPONA 68 qui effectue l'accompagnement social des ménages depuis 2022.

Le coût total de ce projet de relogement s'élève à 3 488 409 €.

Lors de sa visite en Mairie de Heimersdorf, le Président de la Collectivité européenne d'Alsace avait apporté son soutien au projet. En contrepartie le Président avait demandé qu'un accompagnement social fort soit mis en place, visant à la scolarisation des enfants et l'insertion professionnelle des adultes du site.

### Le projet de relogement

Après un long cheminement commencé en 2012, le projet arrive en phase opérationnelle et HHA a lancé l'appel d'offre pour l'aménagement du site sur 1 hectare.

Le dispositif RHI initié par l'Etat pour ce projet, implique que la Commune soit Maitre d'ouvrage. Le déséquilibre financier, pour lequel la CEA a été sollicitée, se positionne sur les constructions PLAI et les TFL. Comme HHA a été désigné Maître d'Ouvrage de ces deux objets, l'aide de la CEA devrait être allouée à HHA.

Toutefois, pour des raisons de trésorerie, il vous est proposé de soutenir financièrement la Commune de Heimersdorf qui percevrait cette aide en premier et d'autoriser cette dernière à reverser l'aide financière à HHA en application de l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales.

Le plan de financement du projet est bouclé pour un montant total de 3 488 409 €. Le partenariat s'inscrit comme suit :

HHA emprunt: 270 000 €
 HHA fonds propres: 74 688 €
 Action logement: 10 500 €
 Etat RHI: 1 521 361 €

Etats construction: 671 860 €
ComCom Sundgau: 280 000 €

• CeA: 660 000 € (19%)

### Le volet social

Depuis la visite du Président en mairie, la CAF 68 a souhaité soutenir une intervention sociale forte sur le site. La mission est confiée à l'association APPONA 68 et a débuté en 2022. Cette intervention est prévue à mi-temps sur au moins trois ans. Elle vise en particulier les familles avec enfants et le suivi scolaire qui est un sujet délicat pour des parents qui, pour une majorité sont en situation d'illettrisme, ne mesurent pas l'intérêt de la scolarisation de leurs enfants.

Au terme de l'année 2022, les résultats sont plutôt encourageants : 6 enfants sont en âge d'être scolarisé et suite à un dialogue entamé sur les questions de la scolarité, les parents ont remis à l'école les 5 enfants non scolarisés. Une enfant reste scolarisée au CNED pour un souci de phobie scolaire et agoraphobie sur décision médicale.

Au terme de l'année 2022, les résultats sont plutôt encourageants : 6 enfants sont en âge d'être scolarisé et suite à un dialogue entamé sur les questions de la scolarité, les parents ont remis à l'école les 5 enfants non scolarisés. Une enfant reste scolarisée au CNED pour un souci de phobie scolaire et agoraphobie sur décision médicale.

En terme d'insertion professionnelle : 5 créations de de microentreprise ont pu être réalisées pour 8 non déclarées jusqu'alors sur le site.

En terme d'insertion professionnelle : 5 enregistrements de microentreprise ont pu être réalisées pour 8 microentreprises sur le site.

On note également la mise en place d'entretiens tripartites avec le référent CTSA d'Altkirch pour remobiliser les jeunes bénéficiaires du RSA et réorienter vers de l'accompagnement renforcé si nécessaire. APPONA 68 assure le suivi de 17 bénéficiaires du RSA dont certains sont des micro entrepreneurs.

APPONA 68 assure le suivi de 17 bénéficiaires du RSA dont certains sont des micro entrepreneurs. Cet accompagnement a notamment permis la mise en place d'entretiens tripartites avec le référent CTSA d'Altkirch pour remobiliser les jeunes bénéficiaires du RSA et réorienter vers de l'accompagnement renforcé si nécessaire.

Au titre du dispositif « des aides à la pierre » il vous est ainsi proposé, dans les conditions précitées, d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant total de 660 000 € à la Commune de Heimersdorf pour la réalisation de 26 Terrains Familiaux Locatifs et la construction de 7 logements sociaux en PLAI dans le cadre d'une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre.

Cette subvention d'investissement fera l'objet de deux versements comme défini dans la convention de financement.

Il est proposé également à la Commission permanente d'autoriser le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer conjointement avec Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, l'arrêté portant modification du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage du Haut-Rhin 2013-2018 après avis favorable de la Commission Départementale Consultative des gens du voyage du Haut-Rhin du 7 mars 2023.

La Commission Territoriale Sud Alsace a donné un avis favorable à la proposition de subvention sur crédits de la Collectivité européenne d'Alsace, lors de sa réunion du 23 mai 2023.

# II. Attribution d'une subvention d'investissement à la Communauté de communes de Molsheim-Mutzig pour des travaux d'amélioration sur l'aire d'accueil des Gens du Voyage de Molsheim.

Lors de sa réunion du 15 octobre 2001, le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé d'attribuer une aide financière aux Communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale pour la création ou la réhabilitation/amélioration des aires d'accueil des gens du voyage. Cette subvention représente 30% du coût hors taxe des travaux plafonnée à 1 600 € par place en cas de création, et à 800 € par place en cas d'extension, de réhabilitation ou d'amélioration de l'aire. Cette disposition a été confirmée le 16 juillet 2019 lors de l'adoption du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (2019-2024).

Depuis le 1er janvier 2017, la compétence pour l'aménagement, la gestion et l'entretien des aires d'accueil a été transférée de plein droit aux communautés de communes.

L'aire permanente d'accueil de Molsheim, en service depuis juillet 2007, permet d'accueillir sur 30 places, 15 ménages semi-sédentaires. Pour s'adapter aux besoins des familles, la communauté de communes de Molsheim-Mutzig a délibéré le 15 décembre 2022 en faveur de la réalisation des travaux d'amélioration des toilettes et des espaces communs intérieurs et extérieurs. Le coût de ces travaux est évalué à 265 000 HT financés comme suit :

- Subvention plan de relance appel à projets DIHAL : 185 500 € (70%)
- Subvention CeA : 24 000 € (800 € X 30 places) soit 9.06% du coût éligible des travaux
- Autofinancement : 55 500 € (20.94%)

Le montant de la subvention susceptible d'être accordée par la Collectivité à la Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig s'élève à 24 000 €.

Cette subvention d'investissement fera l'objet d'un versement unique.

La Commission Territoriale Ouest Alsace-Saverne-Molsheim a donné un avis favorable aux propositions de subventions sur crédits de la Collectivité européenne d'Alsace, lors de sa réunion du 26 juin 2023.

## III. Attribution d'une subvention de fonctionnement pour une action de médiation sociale habitat mise en œuvre par l'association ARSEA en Centre Alsace.

La proposition d'attribuer une subvention de fonctionnement pour une action de médiation sociale habitat mise en œuvre par l'association ARSEA en Centre Alsace s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Bas-Rhin (PDALHPD) 2015-2020 du Bas-Rhin qui a fait l'objet d'une prorogation en attendant une révision concordante avec celle du plan haut-rhinois. Le recensement des sites d'habitat précaire actualisé en 2021, pour le territoire bas-rhinois, identifie sur l'ensemble du territoire départemental environ 500 ménages, vivant sur plus de 80 sites d'habitat inadapté voire insalubre répartis sur plus de 45 communes. Afin de favoriser leur inclusion, certaines des familles résidant sur ces sites d'habitat précaire ou issues de ces sites ont besoin d'un accompagnement particulier et adapté en complément de l'intervention des acteurs sociaux de droit commun.

Pour répondre aux besoins d'un public au mode de vie atypique, en situation de précarité et d'illettrisme, la Collectivité Européenne d'Alsace mandate des associations pour intervenir en collaboration avec les communes concernées sur des sites de nomades sédentarisés ou auprès de ménages isolés nécessitant une intervention en termes d'habitat ou d'accompagnement social en marge du droit commun.

Depuis presque 10 ans, l'ARSEA intervient dans le cadre de ses statuts, à son initiative et sous sa responsabilité, sur des sites d'habitat précaire et auprès de ménages isolés (du sud du département) situés sur les communes de St Pierre, Sélestat et Châtenois où la médiation sociale habitat a contribué à renforcer le lien social et à lutter contre les exclusions d'un public souvent isolé. Aujourd'hui les personnes accompagnées dans le dispositif peuvent assez facilement accéder aux services proposés, à leurs droits et aux diverses institutions. Toutefois en cas de litige l'intervenant peut avoir une position de tiers facilitant ainsi les échanges. Ce travail s'inscrivant dans la durée et prenant en compte la culture des personnes suivies permet d'adapter les modes opératoires afin de répondre au mieux à la demande et aux besoins des publics et des institutions.

59 personnes (27 adultes et 32 enfants) ont été accompagnées dans des démarches facilitant l'accès aux droits, l'aide à la compréhension des courriers, le maintien dans le logement et la recherche de logement si nécessaire, le maintien du lien social. Sur chaque site, l'intensité et le contenu de l'intervention sociale en lien avec l'habitat est adaptée aux situations familiales et à l'environnement.

A Saint Pierre, il s'agit d'assurer une veille et un accompagnement hebdomadaire des deux derniers ménages (4 adultes et 5 enfants) relogés en pavillon T2 et T5 par la SIBAR le 1<sup>er</sup> février 2016 suite à une Maitrise d'Ouvrage Urbaine et Sociale (MOUS) qui a permis la résorption d'un site d'habitat insalubre : une ancienne ferme, propriété de l'Etat, sur le ban communal de Saint-Pierre occupée par une grande famille relogée suite à une intervention directe du secrétaire d'Etat au logement, M. Louis BESSON en 1998 après la noyade d'un enfant dans une flaque d'eau sur un terrain où la famille s'était installée.

A Sélestat et Chatenois, l'ARSEA intervient auprès de 14 adultes et 13 enfants, anciens locataires du lotissement des champs à Chatenois géré par DOMIAL. Le souhait des élus du territoire est de transformer le site existant en zone d'activité. Aussi il s'agit d'accompagner vers un relogement les derniers locataires et d'éviter, autant que possible en lien avec les partenaires locaux, l'installation illégale des proches ou des anciens locataires.

Par regroupement, il a été constatées qu'une majorité des familles suivies historiquement par l'ARSEA dans le cadre de la médiation sociale habitat, s'étaient déplacées à Sainte Marie aux Mines. Suite aux incivilités et difficultés rencontrées par les élus locaux et les services sociaux, l'intervention de l'association s'est élargie auprès de 4 ménages (10 adultes et 14 enfants) dès juillet 2022. La médiation assurée hebdomadairement permet de soutenir l'action des travailleurs sociaux de l'Espace de Solidarité dans les domaines de la protection de l'enfance, la gestion budgétaire et l'insertion socio professionnelle dans le cadre du RSA. Elle permet également d'assurer pour les plus jeunes, un relais vers l'école et pour les jeunes adultes, vers la mission locale.

Pour répondre à ces situations, en complémentarité de l'accompagnement des travailleurs sociaux de l'Espace de Solidarité qui est pleinement satisfait de l'intervention de l'association, un complément de 0.20 ETP d'intervention est sollicité soit 0.80 ETP d'intervention sociale et 0.10 ETP d'encadrement.

Il est proposé à la Commission permanente de donner une suite favorable à cette demande et d'attribuer une subvention totale de 57 200 €.

Cette subvention de fonctionnement fera l'objet d'un versement en deux fois, 50% après signature de la convention et 50% après réception du bilan de l'exercice.

La Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale a donné un avis favorable à la proposition de subvention sur crédits de la Collectivité européenne d'Alsace, lors de sa réunion du 26 juin 2023.

## IV. Attribution d'une subvention de fonctionnement au pôle habitat précaire de l'association AVA Habitat et Nomadisme

La proposition de financement du pôle habitat précaire de l'association AVA Habitat et Nomadisme s'inscrit dans le cadre de l'action volontariste de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de la résorption de l'habitat précaire et indigne, au titre du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées du Bas-Rhin et du dispositif figurant dans la fiche 1 « Lutte contre l'habitat indigne » de l'axe 2 du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Depuis 21 ans, le Département du Bas-Rhin, puis la Collectivité européenne d'Alsace, soutient l'intervention de l'association AVA Habitat et nomadisme sur ces sites qui accueillent d'anciens nomades sédentarisés et, de façon générale, des ménages isolés et très défavorisés.

L'association mène des actions d'aide et d'accompagnement pour des travaux d'urgence (électrification, adduction d'eau, assainissement, etc.), pour des relogements (dans des chalets, des modules d'habitation, des habitations légères de loisirs, etc.) et pour la création de logements adaptés (logements sociaux, auto-construction ou auto réhabilitation) ou de terrains familiaux. Elle intervient également sur des sites d'habitat précaire comme Mulbach sur Bruche, Ingwiller, Kaltenhouse ou Mertzwiller pour faciliter l'accompagnement des familles cumulant de nombreux freins à l'insertion (manque de mobilité, illettrisme, problèmes de santé...).

En 2023, l'effectif total de l'association s'élève à 10,5 emplois à temps plein (ETP) cofinancés par la Collectivité européenne d'Alsace, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Etat, l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que par les intercommunalités de Bischwiller, Saverne, Erstein et Molsheim-Mutzig, au titre notamment de l'intervention de l'association sur les aires d'accueil de Gens du voyage.

### Afin de permettre :

- La poursuite du travail de résorption de l'habitat précaire soit en 2022, l'intervention auprès de 57 ménages répartis dans 22 communes du Bas-Rhin (Kaltenhouse-Ingwiller Sessenheim, Haguenau...) pour lesquels, l'association intervient pour :
  - une aide administrative dans les démarches liées à l'habitat et au montage financier et technique des demandes d'aides aux travaux ou de règlementation d'urbanisme
  - o un accompagnement à l'auto-réhabilitation de l'habitat existant
  - o la création de sanitaire
  - o la création d'assainissement autonome
  - o les réparations d'urgence ou/et la mise en place d'un habitat modulaire.
- La continuité de l'accompagnement, aux démarches administratives, à la scolarisation des enfants et à la gestion du site, en complément de l'intervention du service social de secteur auprès des habitants d'un site d'habitat auto-construit à Mulhbach sur Bruche, l'association intervient, depuis plusieurs années auprès de 13 adultes et 7 enfants.

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement pour 2.2 ETP répartis comme suit :

### <u>Au titre du Pole Habitat :</u>

- > 1.8 ETP répartis comme suit : 1 ETP d'Agent développement habitat et 0.8 ETP d'agent technique pour :
  - Réaliser des micro-projets de lutte contre l'habitat indigne sollicités par les communes, les EPCI ou la direction de l'habitat et de l'innovation urbaine de la CeA dont les modalités sont décrites en annexe.
  - Assister la Commune de Ingwiller pour la mise en place de l'assainissement sur les sites de nomades sédentarisés de la Commune.
  - Assister les ménages des mêmes sites pour le montage des dossiers ANAH visant à la sortie d'insalubrité de leur logement.
  - Une intervention du chef de chantier « intervenant technique » aux côtés du bailleur social Domial dans le cadre de la réhabilitation du lotissement de la rue de la Forêt à Mertzwiller,
  - Assister trois ménages à Heimersdorf pour le montage et le suivi des dossiers ANAH visant à la sortie d'insalubrité de leur logement.
  - Assister la commune de Weitbruch et recherche de solutions d'amélioration de l'habitat pour un ménage sur le périmètre de la commune.

- Recenser annuellement de manière détaillée les sites habitat précaire du Bas-Rhin.

### Au titre du Pôle social :

- > de 0.2 ETP d'intervenant social habitat à Mulhbach sur Bruche selon les termes définis lors d'une réunion de cadrage le 31 janvier 2023 pour :
  - Aider au recensement en lien avec la mairie.
  - Accompagner l'accès aux droits sociaux et créer un lien avec France Services (information collective sur la spécificité des gens du voyage, aide à la mobilité et interface si besoin, lien entre les usagers et les professionnels lors de démarches administratives selon les besoins et compétences ...).
  - Développer le partenariat avec la Protection maternelle et infantile de la Collectivité européenne d'Alsace.
  - Travailler la mobilisation des familles autour de la consommation et des économies de fluides (électricité/eau...)
  - Développer le lien avec les enseignants concernés par la scolarisation des enfants.

Pour l'ensemble de ces actions, il vous est proposé de soutenir les postes de secrétariat et de direction à hauteur de 0.2 ETP.

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention totale de fonctionnement de 98 000 €.

Cette subvention de fonctionnement fera l'objet d'un versement en deux fois, 50% après signature de la convention et 50% après réception du bilan de l'exercice.

La Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale a donné un avis favorable aux propositions de subventions sur crédits de la Collectivité européenne d'Alsace, lors de sa réunion du 23 juin 2023.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre sur le territoire de la Commune de Heimersdorf et porté par Habitats de Haute Alsace, maître d'ouvrage,
- D'attribuer au titre du dispositif « des aides à la pierre », une subvention d'investissement d'un montant total de 660 000 € (soit 19% des travaux) à la Commune de Heimersdorf, d'une part, pour la réalisation de 26 Terrains Familiaux Locatifs (TFL) et, d'autre part, pour la construction de 7 logement sociaux en PLAI,
- D'autoriser la commune de Heimersdorf à reverser la subvention d'investissement précitée à Habitats de Haute Alsace en sa qualité de maître d'ouvrage, en application de l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales, pour permettre la réalisation de 26 Terrains Familiaux Locatifs (TFL) et la construction de 7 logements sociaux en PLAI précitées,
- D'approuver la convention financière, jointe en annexe au présent rapport, détaillant les éléments relatifs à chacune des deux opérations du projet précité, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune de Heimersdorf et de m'autoriser à la signer,

- D'autoriser le prélèvement des crédits correspondants, soit 660 000 € sur le programme P037 - Opération 007 Ménages défavorisés - Enveloppe 09 - Chapitre 204 - Fonction 552 - Nature 2324.
- D'autoriser le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer conjointement avec Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, l'arrêté portant modification du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage du Haut-Rhin 2013-2018 après avis favorable de la Commission Départementale Consultative des gens du voyage du Haut-Rhin du 7 mars 2023.
- D'approuver le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux travaux d'amélioration de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage de Molsheim porté par la Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig,
- D'attribuer, au titre du dispositif en faveur des Communes et des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre pour la création ou la réhabilitation/amélioration des aires d'accueil des gens du voyage, une subvention d'investissement d'un montant total de 24 000 € (soit 9.06% du coût éligible des travaux) à la Communauté de communes Molsheim-Mutzig pour les travaux d'amélioration sur l'aire d'accueil des Gens du Voyage de Molsheim précités,
- D'approuver la convention financière, jointe en annexe au présent rapport détaillant les éléments relatifs à l'opération précitée, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig et de m'autoriser à la signer,
- D'autoriser le prélèvement des crédits correspondants, soit 24 000 € sur le programme P042 - Opération 002 - Enveloppe 05 - Chapitre 204- Fonction 554 - Nature 2041482.
- D'approuver le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace pour une action en médiation sociale habitat en Centre Alsace,
- D'attribuer, dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Bas-Rhin (PDALHPD) 2015-2020 du Bas-Rhin et du dispositif figurant dans la fiche 1 « Lutte contre l'habitat indigne » de l'axe 2, une subvention de fonctionnement d'un montant total de 57 200€ à l'ARSEA pour une action de médiation sociale habitat en Centre Alsace,
- D'approuver la convention financière, jointe en annexe au présent rapport détaillant les éléments relatifs à l'action précitée, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association ARSEA, et de m'autoriser à la signer,
- D'autoriser le prélèvement des crédits correspondants, soit 57 200 € sur le programme P040- Opération 002- Enveloppe 01 Chapitre 65- Fonction 552- Nature 65748
- D'approuver le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au soutien d'actions en faveur de l'habitat indécent portées par l'association AVA habitat et Nomadisme,
- D'attribuer, dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Bas-Rhin (PDALHPD) 2015-2020 du Bas-Rhin et au titre du dispositif figurant dans la fiche 1 « Lutte contre l'habitat indigne » de l'axe 2, une subvention de fonctionnement d'un montant total de 98 000 € à l'association Ava habitat et nomadisme pour le financement de 2.2 Equivalent Temps Plein (ETP) dédié, d'une part, à des actions portées par le Pole Habitat de cette association à raison de 1,8 ETP et, d'autre part, à la résorption de l'habitat indécent et à l'accompagnement des ménages du site de Muhlbach sur Bruche à raison de 0,2 ETP venant au soutien des postes de secrétariat et de direction de cette association,

- D'approuver la convention financière, jointe en annexe au présent rapport détaillant les actions en faveur de l'habitat indigne précitées, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association AVA habitat et nomadisme et de m'autoriser à la signer,
- D'autoriser le prélèvement des crédits correspondants, soit 98 000 € sur le programme
   P040 Actions volontaristes habitat opération 001 Ménages défavorisés enveloppe
   02 chapitre 65 Fonction 552 Nature 65748.
- Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P037	O007	P037E09	P0370007T06	(3256) 204-2324-552	660 000 €
P042	0002	P042E05	P0420002T06	(1416) 204-2041482-554	24 000 €
P040	O002	P040E01	P0400002T80	(1400) 65-65748-552	57 200 €
P040	O001	P040E01	P0400001T80	(1400) 65-65748-552	98 000 €
				TOTAL	839 200 €